

AILES TOURANGELLES

Guide à l'intention des commandants de bord confrontés à une anomalie qu'ils considèrent comme mineure et qui n'est pas prévue dans la LME

- Un commandant de bord qui constate sur son avion une petite anomalie qu'il juge anodine et dont il est certain qu'elle ne peut présenter aucun risque pour la sécurité pourra, sous sa seule responsabilité, prendre la décision d'effectuer son vol.
- il devra prévenir dès que possible un des correspondants mécanique de l'aéro-club comme prévu dans le document "Traitement des anomalies aéronefs"
- Celui ci contactera aussitôt le responsable de l'atelier de maintenance ***
- Ce dernier :
 - Soit répond que cette anomalie n'en est pas une, en donnant la raison, ou qu'elle peut être traitée au niveau de notre aéroclub en indiquant comment faire.
 - Soit décide de la prendre en compte, pour la traiter lors d'une prochaine visite par exemple
- Dans ce dernier cas le défaut devra être inscrit sur le carnet de route et une copie de la page concernée devra être envoyée à l'atelier de maintenance qui renverra aussitôt un document de travaux différés à joindre dans le carnet de route, sachant que **dès l'inscription portée sur le carnet de route, l'avion ne pourra plus voler** tant que ce document ne sera pas reçu. Cette inscription peut être notée soit par un commandant de bord, soit par un correspondant mécanique qui ouvrira alors une ligne spécifique à son nom.
- Enfin le correspondant mécanique remplit le document "État des LME et travaux différés"
- Dès lors que le document de prise en compte d'un défaut est apposé dans le carnet de route, il n'est plus nécessaire, comme cela se fait déjà, de le réinscrire à nouveau.

***En dehors des heures ouvrables, le week-end par exemple, l'atelier ne répondra pas immédiatement.

Dans l'attente de la réponse de l'atelier de maintenance, le CDB ayant constaté le défaut, puis les suivants, s'assureront par tous les moyens que les pilotes programmés pour voler sur l'avion après eux auront connaissance de l'anomalie, afin de décider ou non d'effectuer leurs vols.